



Succession sans bien immobilier

Par **dany1130**, le **21/10/2008** à **10:34**

Bonjour, Peut-on demander au notaire de garder une lettre pour ses dernières volontés, si cette personne ne possède pas de l'immobilier, mais veut tout de même donner ses vêtements à sa fille et ses objets personnels à ses petites filles. Si elle a lors du décès de son époux avantagé un de ses enfants peut-elle à part ce qu'il reste sur le compte bancaire, peut-elle omettre de donner quelque chose à l'un de ses enfants qui a été bénéficiaire des objets de l'époux de celle-ci. Et combien cela coûte au notaire si c'est réaliste ?